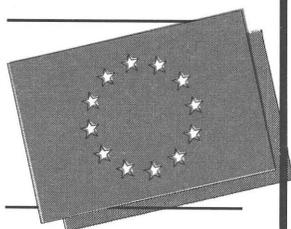


Commission des  
Communautés  
européennes

Bulletin mensuel  
du Bureau  
en Belgique



Adresse provisoire :  
99, rue Joseph II  
1040 Bruxelles

## Sommaire

- 2 Allemagne
- 4 Environnement urbain
- 6 Jazz  
Tour de l'Europe  
Dixmude
- 7 Europe  
Orientale  
Au jour le jour
- 8 L'Europe et  
les enfants

## L'UNIFICATION ALLEMANDE DONNE UN COUP D'ACCELERATEUR A L'ACHEVEMENT DU GRAND MARCHE EUROPEEN

La mise en chantier du grand marché de „1992” et le mouvement de réforme en Europe centrale et orientale ont débuté indépendamment l'un de l'autre, mais ils ont eu l'un sur l'autre un effet d'enrichissement et d'accélération. Comment ? Par sa nouvelle dynamique, la Communauté a aidé ses voisins d'Europe centrale et orientale à mieux apprécier les avantages et les inconvénients réels des systèmes politiques et économiques et à trouver le courage d'entreprendre des réformes ambitieuses dans leur propre pays. Réciproquement, la responsabilité supplémentaire qui a échoué à la Communauté du fait de la nouvelle orientation de ses voisins lui a donné des ailes, dans ses efforts pour constituer une union économique et monétaire et pour dégager plus efficacement une volonté politique.

Dans la Communauté, la République démocratique allemande (RDA) a eu dès le début une place spéciale. Sa situation n'a jamais été comparable à celle d'un pays tiers ordinaire désirent adhérer. Pour la République fédérale d'Allemagne en particulier, la RDA n'était pas un pays tiers; pour les autres Etats membres, elle ne l'a jamais été tout à fait non plus. Le commerce interallemand s'est toujours inscrit dans le cadre du marché intérieur com-

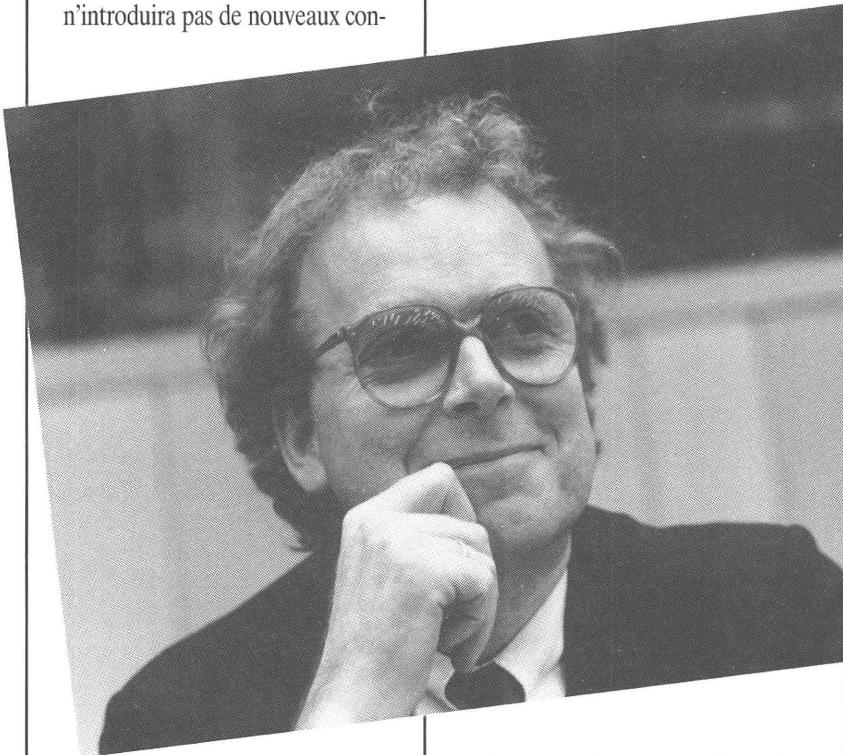
munautaire, conformément à un protocole annexé au Traité CEE. Et les citoyens de la RDA avaient la nationalité allemande. Cette formule rend maintenant plus facile pour les autres Etats membres - l'intégration juridique et économique de la RDA dans la Communauté.

Le programme „grand marché” n'a été et n'est en rien ralenti par l'unification allemande. Entre-temps la Commission européenne a mis sur la table toutes les propositions nécessaires à „1992” - plus rapidement que ne le prévoyait le Livre blanc sur le marché intérieur. Le Conseil des ministres a déjà adopté les deux tiers des „lois du grand marché”. L'achèvement du marché intérieur est donc irréversible; l'unification allemande n'introduira pas de nouveaux con-

Dans l'ancienne RDA, le droit communautaire s'applique en principe automatiquement depuis le jour de l'unification. Il y aura bien quelques exceptions aux directives communautaires „grand marché”, en particulier en matière de normes techniques; mais cela n'affecte pas le noyau dur du marché intérieur.

● 80 % des dispositions ayant trait au grand marché sont reprises sans période de transition dans les cinq nouveaux Etats régionaux („Länder”), c'est-à-dire dans l'ancienne RDA.

● Par principe, les exceptions ne resteront en vigueur que jusqu'à la fin 1992 au plus tard; ainsi elles n'affecteront en aucune manière l'achèvement du grand marché.



trôles aux frontières entre les autres Etats membres et ne provoquera aucune autre forme de retour en arrière. Du reste, les précédentes négociations d'adhésion avec des pays tiers ont duré au moins six ans; le paquet législatif relatif à l'unité allemande a été ficelé en six mois.

● Les exceptions ne s'appliquent qu'à des produits originaires de la „RDA” qui sont consommés sur place. L'ancienne RDA ne peut pas exporter vers le reste de la Communauté des marchandises non conformes aux règles communautaires. Elle n'a pas non plus le droit d'empêcher l'importation de marchandises en règle avec les

● ● ●

## EUROBAROMETRE

90 % des Allemands de l'Est se disent en faveur de l'unification des deux Allemagne. Tels sont les coups de sonde qu'ont lancé les enquêteurs de l'Eurobaromètre au printemps 1990. Parmi eux 36 % trouvent que „ça va trop vite”. En RFA, plus de trois personnes sur quatre sont pour l'unification, cet appui devenant nettement minoritaire, un sur trois, dès lors que l'abandon de l'OTAN est une condition pour l'unité nationale. Moins d'un Allemand de l'Ouest sur cinq est prêt à sacrifier l'appartenance à la Communauté européenne pour l'unité nationale. Les inconnues que réserve l'avenir affectent la solidarité matérielle et les sacrifices économiques que les Allemands de l'Ouest, qui s'étaient déclarés favorables à l'unification des deux Etats allemands, sont disposés à consentir en faveur de la RDA.

**Les Allemands de l'Est et la CE**  
86 % en ont entendu parler; 73 % s'intéressent aux affaires de la CE; 88 % trouvent que les affaires de la CE sont importantes pour l'avenir de la RDA et de ses citoyens. 83 % sont „pour” les efforts qui sont faits pour unifier l'Europe occidentale. 76 % estiment l'appartenance de l'Allemagne unie à la CE une „bonne chose”, 65 % „regretteraient beaucoup” un abandon de la CE, 56 % trouvent la Charte Sociale une „bonne chose” et 37 % trouvent la réalisation du marché unique „une bonne chose”.

## OUVERTURE DU COMMERCE EXTERIEUR BELGE VERS LES DEUX ALLEMAGNE

Si l'on se réfère à l'année 1988 (Source OCDE, calculs IRES), l'importance des pays du Comecon et en particulier de la RDA ne peut être qualifiée que de marginale pour les exportateurs belges. En effet, ces marchés absorbent au total 1,2 % de nos exportations dont seulement 0,17 % pour la RDA. Et pourtant, selon une étude du ministère des Affaires étrangères, les entreprises belges et surtout wallonnes pourraient

•••

prescriptions communautaires, en provenance des autres Etats membres.

• Déjà avant l'unification, l'Allemagne a commencé – volontairement – à mettre en application en RDA les règles communautaires ayant trait à la concurrence et aux aides publiques.

Ce dispositif donne à l'économie de la „RDA” du temps pour s'adapter, sans que „l'ancienne” Communauté européenne ne se voie refuser l'accès au marché de la „RDA”, ni que la concurrence se trouve faussée de manière sensible. Cette particularité, inconnue lors des élargissements précédents, justifie elle aussi la procédure spéciale suivie pour l'intégration de la „RDA” à la Communauté.

Ce résultat positif a pu être atteint grâce à l'étroite collaboration entre les autorités compétentes de l'Allemagne et de la Communauté. Le groupe de commissaires européens chargé depuis le début de l'année de suivre les événements d'Allemagne a eu des réunions régulières avec les ministres et secrétaires d'Etat allemands compétents. Un représentant de la Commission a pris part à l'ensemble des négociations interallemandes sur le traité d'unification.

**Dans le grand marché de 1992**, les règlements et les directives ne constituent pas un but en soi. Ils visent bien plutôt, par l'élimination des contrôles aux frontières et des entraves bureaucratiques au commerce, à faire profiter les entrepreneurs des effets de rationalisation d'un vaste „marché domestique”, et à les exposer en même temps à une concurrence salubre, de nature à leur permettre de survivre en Europe et dans le monde. Plus vite le marché commun se verra augmenter avec succès des 16 millions de citoyens de l'ancienne RDA, plus rapidement et efficacement seront également atteints ces objectifs de la politique économique „grand marché”.

Martin Bangemann, vice-président de la Commission des Communautés européennes

## GERD LANGGUTH : „LES ALLEMANDS DE L'EST NE CONNAISSENT L'EUROPE QUE PAR LA TELEVISION”

*Depuis un an, le travail de Gerd Langguth a beaucoup changé, augmentant de quelque cinquante pour cent peut-être. Le directeur du Bureau de presse et d'information de la Communauté européenne en Allemagne évoque la période la plus passionnante qu'il lui ait été donné de connaître.*

*Eurinfo* : Il faut souvent des années, parfois même des décennies, pour modifier une seule loi et nous constatons actuellement que deux Etats fusionnent et sont intégrés dans la Communauté européenne en moins d'un an. Comment ce tour de force a-t-il été possible ?

*Gerd Langguth* (portant une montre où les heures sont figurées par autant de drapeaux européens) : La performance de la Commission de la CE n'est pas moins impressionnante que celle de l'administration allemande. Toutes deux ont accompli, en collaborant, un travail splendide. La Commission a été impliquée dans les négociations qui ont abouti au traité d'unification entre les deux Allemagne, et cela aussi est significatif.

On ne comprend pas toujours à l'étranger qu'en réalité, les milieux politiques, les diplomates et les experts sont poussés par les événements. Il n'a donc pas été question l'année dernière d'un plan visant à une réunification aussi rapide. En novembre 1989, le chancelier Kohl présentait encore un programme en dix points, dans lequel il évoquait

d'éventuelles structures soi-disant confédérales unissant les deux Etats, ceux-ci restant tous deux souverains.

A cette époque, des dizaines de milliers d'Allemands de l'Est rejoignaient chaque semaine la République fédérale; juridiquement, il n'était même pas possible d'empêcher cet exode parce qu'en droit ouest-allemand, il n'existe qu'une seule et même nationalité allemande. Tout Allemand de l'Est arrivant en République fédérale avait droit au même traitement qu'un Allemand de l'Ouest. C'est cette colossale migration qui a été le véritable moteur de la réunification. Le déplacement, chaque mois, de populations équivalent à des villes entières ne pouvait pas continuer.

Un Etat dont les jours sont comptés perd toute autorité, raison supplémentaire pour accélérer l'unification. Le gouvernement fédéral expédiait en RDA des sommes d'argent considérables dont il ignorait totalement la destination. La majorité des citoyens souhaitent une unification rapide, espérant ainsi améliorer leur sort sur le plan économique.

*EI* : Cela n'explique toujours pas pourquoi les fonctionnaires européens ont, eux aussi, travaillé à un rythme accéléré.

*Langguth* : Eux aussi ont été submergés par les événements. Le président Delors a montré la direction, déclarant d'emblée que trois solutions se présentaient à la Communauté en ce qui concernait l'Allemagne : soit une association, soit une intégration de la RDA comme treizième Etat membre, soit une Allemagne unie. Aucune de ces trois formules, qui impliquaient un régime d'exception pour la RDA, ne suscita l'enthousiasme des chefs d'Etat étrangers. Voilà déjà plusieurs années par exemple que l'Autriche souhaite adhérer à la Communauté et d'autres pays qui ont exprimé leur intérêt se trouvent également devancés par la RDA.

Toutefois, Delors a immédiatement fait valoir que la RDA constituait un cas à part, notamment pour des raisons juridiques. Le traité de Rome contient quelques articles ayant trait à la situation

particulière de l'Allemagne. C'est ainsi que, par exemple, les échanges entre les deux Allemagnes ont été considérés comme relevant du commerce intérieur allemand. En quelques mois de temps, la Commission a réussi à achever tout le travail législatif soit 300 pages. Un nombre incalculable d'heures supplémentaires ont été prestées pour terminer ces 300 pages. Si certains aiment à souligner les lenteurs de l'administration bruxelloise, la réunification allemande aura prouvé le contraire. Toute la législation communautaire, de la fiscalité à la douane, en passant par l'agriculture et l'environnement, a été revue en l'espace de quelques semaines.

munautaires sur dix s'appliqueraient automatiquement à la RDA, quelque 15 % s'y ajoutant encore lors de l'achèvement du marché unique au 31 décembre 1992. Dans des cas exceptionnels seulement, tels que l'environnement et les produits pharmaceutiques, des périodes transitoires plus longues devraient être prévues.

Pour l'environnement, elles s'établissent partiellement jusqu'en 1995. Des investissements supplémentaires importants seront nécessaires pour que la RDA parvienne à respecter les normes communautaires relatives à la pollution de l'air et de l'eau. Les installations nucléaires sont même quasi inutilisables.

l'agriculteur est-allemand, parce que les fonds destinés à soutenir les prix agricoles seront fournis par les caisses bruxelloises. Les agriculteurs de RDA ne se sentiront donc plus obligés de brader leurs porcs et autres produits à vil prix.

Pendant une période transitoire de deux ans, leur production bénéficiera même d'un traitement de faveur par rapport aux autres pays membres, dans la mesure où elle ne sera soumise à aucune restriction quantitative. Les communes agricoles allemandes sont d'une taille gigantesque et souvent spécialisées à l'extrême. Les problèmes structurels sont énormes, mais leur production est parfois

•••  
bénéficier de l'unification des deux Etats allemands. Puisque l'Allemagne fédérale est notre partenaire commercial le plus important, la croissance économique de ce pays pourrait induire chez nous la création de 50.000 emplois ainsi que l'a précisé Mark Eyskens. En effet, d'après l'IRES, l'appareil productif ouest-allemand connaît des tensions de plus en plus vives (allongement des délais de livraison...), les besoins en machines, en produits de base, en métaux etc., en provenance de l'étranger devraient se développer rapidement pour assurer l'élargissement du potentiel d'offre nécessaire notamment pour la restructuration de la RDA. La part des exportations des pro-



*EI* : Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?

*Langguth* : Dans un certain nombre de cas, il a fallu introduire des périodes transitoires, parce qu'il était exclu d'envisager une modification des normes communautaires dans tous les domaines. Nous avons présupposé qu'à la date de la réunification, et donc de l'adhésion à la Communauté, environ huit actes juridiques com-

*EI* : Qu'en est-il de l'agriculture est-allemande ?

*Langguth* : L'agriculture se trouve dans une situation catastrophique parce que les Allemands de l'Est n'achètent plus leurs propres produits. Dans les magasins d'alimentation, deux tiers à trois quarts de l'approvisionnement viennent de l'Ouest; il en va de même pour l'habillement. L'application de la politique agricole commune allégera la situation de

satisfaisante et certains sols sont d'une excellente qualité.

Il y a environ 800.000 agriculteurs en RDA, ce qui est considérable. On estime qu'en fait, la moitié suffirait. Il faut donc trouver une solution pour les autres.

*EI* : Il est question d'un million de chômeurs dans l'ensemble de la RDA.

*Langguth* : J'ai passé quelques jours en RDA au début du mois de septembre et le chômage atteint des proportions effarantes,

duits chimiques, articles manufacturés, machines et matériels de transport vers la RFA s'élève à plus de 15 % du total des exportations belges. C'est précisément ce qui permet d'envisager des répercussions considérables pour les entreprises belges. Propos à nuancer de la hausse prévisible des taux d'intérêts allemands qui se répercutera sur les finances belges dont la charge devrait augmenter de 7,2 milliards en 1991 pour se stabiliser à 2 milliards les années suivantes.

## BELGIQUE

### EMPLOI

**Deuxième Rapport 1990 sur l'emploi** – Durant les quatre dernières années ont été créés au sein de la Communauté 7 millions de nouveaux emplois et l'on prévoit, au cours des deux prochaines années, 2,5 millions d'emplois supplémentaires.

Toutefois le chômage – et en particulier le chômage de longue durée – ne fléchit pas comme on pourrait l'espérer. Telles sont les principales conclusions que l'on peut tirer du deuxième rapport 1990 sur l'emploi adopté en juillet dernier par la Commission. Ce rapport analyse en particulier la période 1985-1988 et fournit des indications sur l'évolution future du marché du travail dans la Communauté.

### FONDS STRUCTURELS

**Allocations 1989** – Dans le cadre des Fonds structurels (FEDER, FSE, FEOGA) destinés à réduire les disparités régionales au sein des Etats membres, deux régions situées en Belgique ont bénéficié en 1989 de 32,5 millions d'écus. Il s'agit de la région du Hageland (11,5 millions d'écus) et du Sud-Est (20,95 millions d'écus).

**Programmes opérationnels 1990** – Une série de décisions de concours des Fonds structurels ont été prises par M. Bruce Millan, membre de la Commission chargé des politiques régionales. Ces concours concernent des programmes opérationnels et des projets en retard de développement (objectif 1) et des programmes opérationnels pour des régions en déclin industriel (objectif 2). En Belgique, les régions directement concernées par l'objectif 2 sont Charleroi et le Centre (20,3 millions d'écus), l'arrondissement de Liège (25 millions d'écus) et Aubange (2,4 millions d'écus soit 101 millions de FB).



bien qu'il soit impossible de citer un chiffre exact. Dans les entreprises qui battent de l'aile, l'Etat paie une partie du salaire, de sorte que les gens n'ont pas besoin d'aller pointer. La production automobile s'est effondrée parce que les petites Trabant ou „Trabbies” n'offrent aucun confort. Des milliers de voitures occidentales roulent en RDA. Les Allemands de l'Est dépensent tout leur argent pour acheter des produits occidentaux et leur propre production s'écroule.

Deuxième problème, les industriels hésitent toujours à investir en RDA parce que de nombreux problèmes juridiques restent en suspens. Qu'en est-il par exemple du statut de la propriété ? La plupart des usines sont en cours de privatisation, mais le processus est très lent et la bureaucratie reste pesante.

*EI* : Que fera-t-on de toutes ces énergies libérées ? Un besoin de main-d'œuvre se fait-il également sentir ?

*Langguth* : Certains prendront une retraite anticipée, d'autres devront se reconvertir. Dans un certain nombre de domaines, il sera possible d'intégrer de la

main-d'œuvre, par exemple dans le secteur des services. La construction de bâtiments et de routes prendra également beaucoup d'importance au cours des prochaines années et les télécommunications devront être développées.

Quiconque se rend actuellement en RDA ne peut manquer de remarquer également le grand nombre de commerces qui se sont créés, qu'il s'agisse d'ordinateurs ou de salons de coiffure. Une classe moyenne est en train de naître et c'est surtout dans la petite et moyenne entreprise que la population peut espérer trouver une issue.

*EI* : Qu'est-ce que les Allemands de l'Est attendent de la Communauté européenne ?

*Langguth* : A la fin du mois d'août, j'ai inauguré une fête de l'Europe dans une petite ville est-allemande et lorsque j'ai dit que la Communauté se réjouissait de l'adhésion de la RDA, les applaudissements ont éclaté spontanément.

Pour les Allemands de l'Est, l'Europe est quelque chose de précieux, tandis que nous, à l'Ouest, nous prenons la voiture pour aller

à Amsterdam ou à Paris et trouvons cela parfaitement normal. Les Allemands de l'Est ne connaissent le vaste monde qu'à travers la télévision. Les voyages représentent une porte vers la liberté et, à mon avis, c'est cela qui leur importe. Le mur et les barbelés ne les ont pas seulement coupés de l'autre Allemagne, mais également du reste de l'Europe. Ils se sentaient culturellement exclus de l'Europe occidentale, avec l'impression de ne pouvoir compter que sur leur propre pré carré. Mais, bien entendu, ils espèrent également une aide structurelle.

*EI* : Votre propre travail a-t-il également changé au cours de l'année écoulée ?

*Langguth* : Nous sommes responsables de l'information de 16 millions de citoyens supplémentaires qui ne savent pas grand-chose sur la Communauté. Nous devons prévoir la création de centres de documentation dans les universités, ainsi que la fourniture de nouveaux livres dans les écoles. C'est une tâche immense.

Les personnes que nous devons informer ne savent rien ou presque rien. Beaucoup d'entre elles souhaitent une information rapide, par exemple sur la reconnaissance des diplômés ou sur l'obtention de subventions.

C'est donc un surcroît de travail pour nous, mais nous l'assurons volontiers, parce que nous n'avons encore jamais eu d'interlocuteurs aussi avides de tout savoir. Nous vivons donc une époque passionnante et les heures supplémentaires font partie du lot.

## LE 'LIVRE VERT'

### SUR

### L'ENVIRONNEMENT

### URBAIN

*Huit Européens sur dix vivent dans une ville. Approuvé en juin*

dernier par la Commission, le „Livre vert” sur l’environnement urbain est destiné à ouvrir le débat et à susciter la réflexion en vue de déterminer les orientations des futures actions communautaires.

Pour mieux résoudre les problèmes liés à l’environnement et qui menacent les principales villes européennes, il s’agit avant tout d’aller au-delà des problèmes sectoriels ou des mesures d’urgence. Il est par conséquent nécessaire de comprendre l’origine des problèmes, de trouver des solutions durables tout en examinant les causes immédiates mais aussi sociales et économiques qui sont à la base des maux dont souffrent, aujourd’hui, presque toutes les grandes villes européennes. Et même si à Liverpool, Rome, Amsterdam ou Marseille les situations varient, elles présentent de nombreux points communs. L’attention spéciale consacrée par la Commission à l’égard de l’environnement en zones urbaines se justifie d’autant plus que ce sont les villes qui concentrent une série de problèmes. Sans oublier que la plupart des politiques communautaires ont des effets directs ou indirects sur les villes européennes.

#### La ville, cœur du débat

Les citoyens européens vivent dans une Europe essentiellement urbaine. Du Moyen Age à l’époque contemporaine, la ville est restée le principal centre d’activité économique, d’innovation et de culture. L’image traditionnelle de la ville préindustrielle s’est depuis longtemps largement modifiée. Aujourd’hui, les „zones urbaines” sont la négation du concept de la ville elle-même. Mais la ville européenne peut encore être sauvée et l’on peut y créer encore une „cohésion sociale” c’est-à-dire des conditions de vie équitables et décentes. Ces deux éléments spécifiquement européens peuvent être à la base de l’examen des problèmes nombreux et variés de l’environnement urbain.

Ces-ci sont divisés en trois catégories : la pollution urbaine (air, eau, bruit, sol et déchets), l’environnement construit (routes, rues, bâtiments, espaces ouverts, zones de récréation) et la nature (espa-

ces verts et naturels dans la ville). Mais ces problèmes qui ne peuvent s’analyser séparément doivent être intégrés dans des politiques qui dépassent la ville et qui englobent la région tout entière. Néanmoins les problèmes sont complexes. Ainsi l’installation de convertisseurs catalytiques sur toutes les nouvelles voitures en 1992 et 1993 qui réduira la pollution causée par les voitures particulières est une mesure dont les résultats risquent d’être annulés par l’augmentation de la circulation routière et des embouteillages.

#### Ebauche d’une stratégie communautaire

Les problèmes actuels doivent être considérés aujourd’hui comme un signal d’alarme annonciateur d’une crise plus profonde. Au sein des villes européennes, il faudra repenser les modèles actuels d’organisation et d’urbanisation. Les programmes et les

aujourd’hui l’avenir des villes européennes.

Toutefois, pour obtenir des résultats valables, il faudra également prendre des mesures au plan national et communautaire dans un esprit de coopération. Or, si on aborde séparément chaque élément qui menace l’environnement urbain, on ne peut aboutir qu’à des solutions à court terme. De plus, la recherche de solutions passe aussi par une analyse critique des structures urbaines, de leur fonctionnement et de leur mode de développement. C’est pourquoi les lignes d’action prioritaires contenues dans le Livre vert concernent directement les causes fondamentales qui menacent l’environnement urbain. Ces lignes d’action portent plus particulièrement sur le transport urbain et la planification, la gestion des déchets et de l’eau, la conservation de l’énergie. Sans être nouvelles, les idées avancées et les solutions proposées, exigent



investissements financés par la Communauté à l’intervention du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds Social européen (FSE) ont déjà des impacts non négligeables sur les villes situés dans des régions moins développées. En outre, de nombreuses politiques sectorielles, industrielles et de recherche de la Communauté (transports, énergie, affaires sociales) conditionnent dès

cependant l’engagement réel de prendre des décisions nécessaires et parfois difficiles. Soumises au Conseil, au Parlement, aux dirigeants des principales villes européennes, aux associations professionnelles et à d’autres groupes d’intérêt, ces priorités relatives à l’environnement urbain feront l’objet, début 1991, d’une importante conférence internationale.

## L’EUROPE CONTRE LE CANCER

1989 : la Commission européenne a lancé „L’année européenne de l’information sur le cancer” pour ses 320 millions de citoyens.

1990 : c’est au tour du personnel de la Commission. Le 31 mai, le programme „AIR PUR” est lancé.

Objectifs principaux :

- aider les fumeurs qui le désirent à cesser de fumer;
- une meilleure protection contre la fumée ambiante.

Fait surprenant, le deuxième point ne concerne pas exclusivement les non-fumeurs : un fumeur sur deux est gêné par la fumée. En plus, „fumeurs dans mon entourage” est cité comme raison principale d’échec à la cessation de fumer.

Afin de trouver une solution acceptable pour tous, un sondage sera effectué, dans lequel les membres du personnel peuvent exprimer leur préférence. Le début de l’été a été célébré avec l’action „Profitez de l’été - cessez de fumer” pour encourager d’abord les fumeurs à arrêter tout seuls. En Europe, 90 % des 50 millions d’ex-fumeurs se sont ainsi „libérés” de leur habitude.

Pour ceux qui ne réussissent pas tout seuls, il y aura une grande variété d’autres aides, des cours individuels, en groupe, etc.

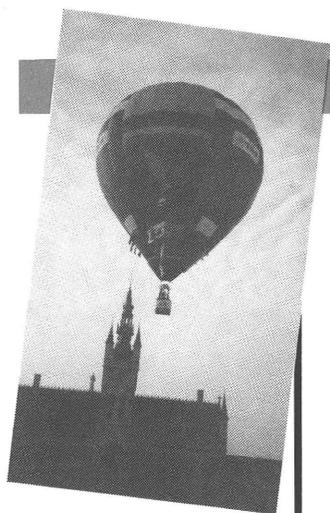
La demande est forte : à Bruxelles, au Luxembourg et à Ispra, 5000 brochures ont été distribuées en quelques heures. Mais „AIR PUR” est un titre provisoire. Le titre définitif sera déterminé par un concours. Fin juillet, il y avait déjà une cinquantaine de contributions, en plus des tableaux, dessins, vidéos.

Elles seront toutes exposées pendant la „Semaine européenne contre le cancer” (8-12 octobre 1990) dans les bâtiments de la Commission.

Il y aura des contributions des différentes organisations européennes dans le domaine de la prévention du tabagisme (démonstrations, animations, conseils individuels, cours de cessation de fumer etc.).

Vous y êtes tous invités !

Pour information contactez : Josephine DEEN / Bureau de la CE / 99, rue Joseph II / 1040 Bruxelles / Tél. (02) 235 69 11 / Fax. 235 01 66



L'ANNEE EUROPEENNE  
DU TOURISME  
A L'HEURE  
FRANCO-BELGE

„Des monts qu'on appellerait ailleurs des collines, le Mont Cassel, relayé au Nord par la quadruple vague des Monts de Flandre, le Mont des Cats, le Mont Kemmel, le Mont Rouge, et le Mont Noir dont j'ai une connaissance plus intime que les autres, puisque c'est sur lui que j'ai vécu enfant, bossuent ces terres basses..." C'est ainsi que Marguerite Yourcenar a présenté dans une seule phrase des „Archives du Nord" la Flandre des Monts, que l'on appelle aussi les „Ardenes flamandes", et qui surplombent le plat pays des polders. Cette région, située de part et d'autre de la frontière franco-belge, a une vocation touristique par excellence.

Aujourd'hui les syndicats d'initiative belges et français, actifs depuis la fin de la première guerre mondiale et qui travaillent ensemble depuis plus de vingt ans, ont décidé de collaborer plus étroitement encore que par le passé et de présenter cette région comme une seule entité touristique : les „Monts de Flandre - Heuvelland".

Cette décision a fait l'objet d'une grande fête à laquelle l'Année européenne du Tourisme a prêté son concours. Les deux montgolfières de l'AET ont participé à l'événement, transportant le courrier d'un côté à l'autre de la frontière, courrier marqué d'un cachet spécialement créé à cet effet. Des concours ont été organisés, dotés de nombreux prix, mais qui n'avaient pas de pendant : chacun a pu - gratuitement - envoyer par la „poste montgolfière" une carte ou une lettre à destination d'un pays européen...

Aujourd'hui, la fête est finie. Seules restent la beauté de cette région, ainsi que l'amitié et la coopération, symbole de l'Europe sans frontières.

PREMIERE EDITION  
FEMININE,  
CINQUIEME  
MASCULINE,  
LE TOUR CYCLISTE  
DE LA CE  
EN BELGIQUE

Vendredi 7 et samedi 8 septembre dernier, Profondeville (près de Namur) et Fléron (près de Liège) ont accueilli l'arrivée du Tour de la Communauté européenne, dont l'innovation majeure cette année a consisté en une épreuve féminine, dans la ligne de la politique d'égalité des chances promue par la Commission des Communautés européennes.

Chez les hommes, on alignait 7 équipes communautaires (Belgique, Portugal, République Fédérale d'Allemagne, Irlande, Luxembourg, France, Pays-Bas), 2 est-européennes (République Démocratique d'Allemagne, Tchécoslovaquie), une soviétique et une américaine.

Chez les dames, 6 équipes communautaires (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique), deux est-européennes (Hongrie, Tchécoslovaquie), une soviétique, une américaine et une suisse. Durant la semaine précédant l'arrivée, les deux villes s'étaient déjà mises à l'heure européenne grâce aux drapeaux et aux ballons mis à disposition par le Bureau en Belgique, qui décoraient places, rues et commerces.

La pluie, qui était au rendez-vous durant ces deux journées, n'a pas découragé le public, mais a empêché l'envol de la montgolfière européenne, prévu pour la circonstance.

Pendant les épreuves, des formulaires de participation à un jeu-concours doté de prix ont été distribués. Vers 17 heures, un spectacle d'animation original a été présenté à la population des deux

villes, suivi par un tirage au sort pour déterminer les gagnants du jeu-concours.

De l'avis des organisateurs, ces deux journées ont atteint leur but : faire passer le message de l'Europe à travers une manifestation sportive, renforcer le sentiment d'appartenance des communes et de leur population à la Communauté, et démontrer concrètement l'égalité des chances pour les femmes en Europe.

EUROP'  
JAZZ  
CONTEST 90

Le week-end des 8 et 9 septembre s'est déroulé le 12e Europ' Jazz Contest au Bosuil, à Overijse.

Le concours, placé sous le patronage du Commissaire européen Karel Van Miert, a été soutenu par le Bureau en Belgique. Dix groupes se sont produits. Ils ont été sélectionnés parmi 90 candidats provenant des 20 pays.

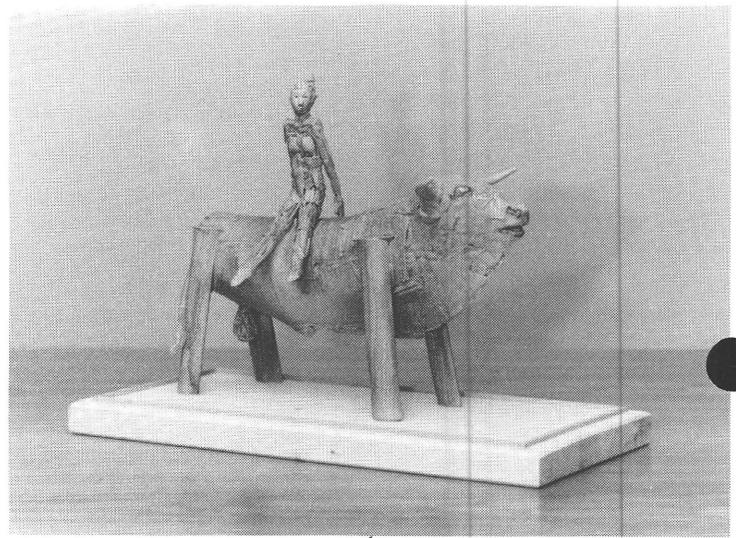
Un prix de 2.000 écus a été remis par Karel Van Miert au lauréat du concours, le groupe danois „AZ Team Quartet". Le prix du meilleur soliste allait au percussionniste américain Rick Hollander du „Rick Hollander Quartet" de New-York. Il s'agissait d'une statuette en céramique réalisée par l'artiste Georges Blom et représentant „L'enlèvement d'Europe".

Cinq concerts sont offerts aux lauréats, qui se produiront à Roeselare, Wavre, Hoeilaart, Kortrijk et Temse.

Le concours a été enregistré par la BRT. Radio 1 y consacra trois émissions les 4, 11 et 18 octobre prochains de 20 à 21 h. BRT 3 prévoit deux émissions dans son programme „All That Jazz" les 5 et 12 octobre de 23.05 h à 24 h. La BRT-TV y consacra une émission d'une heure (la date n'en est pas encore fixée).

Un CD sera réalisé sur base des enregistrements de la BRT qui vient d'ailleurs de sortir le CD du 11e concours de 1989 qui avait été gagné par „The Rostov Trio" (URSS). Le pianiste néerlandais Mike Del Ferro avait reçu le prix du meilleur soliste. Le CD est disponible chez les disquaires ou directement à la BRT, Radio 1, au prix de 750 FB.

"L'enlèvement d'Europe", œuvre du céramiste Georges Blom, a été remise par m. K. Van Miert, le 9 septembre au meilleur soliste, le percussionniste Rick Hollander du Rick Hollander Quartet.



# AU JOUR LE JOUR

## ■ 4 août

**Embargo** - Les Douze approuvent une nouvelle déclaration laquelle ils décident en parlant l'embargo sur toutes les importations pétrolières provenant de l'Irak et du Koweït, la suspension de toute coopération militaire avec l'Irak et la suspension du système des préférences généralisées vis-à-vis de ce pays.

## ■ 7 août

**Entrée en vigueur de l'embargo** - Les règlements CEE et CECA sur les aspects commerciaux de l'embargo sont d'application, à la seule exception des „fournitures à usage strictement médical et, dans le cas où les considérations humanitaires le justifient, des produits alimentaires”.

## ■ 10 août

**Réunion extraordinaire** - Les ministres des Affaires étrangères des Douze analysent les répercussions de la crise du Golfe. Les Douze adoptent une troisième déclaration confirmant les intentions européennes, „dans le cadre de la Charte des Nations Unies”.

A New-York, au nom des Douze, l'Italie demande que les Nations Unies envoient un représentant dans la capitale

irakienne afin d'obtenir le relâchement des étrangers „retenus”.

## ■ 16-18 août

**Mission dans le Golfe** - Voyage en Jordanie, en Arabie Saoudite et en Egypte du président du Conseil M. De Michelis, ministre italien des Affaires Etrangères.

## ■ 21 août

**Unité allemande** - Au sujet de l'intégration la plus rapide possible de l'actuelle RDA dans la Communauté, la Commission a demandé au Conseil une délégation extraordinaire de pouvoirs afin de tenir compte de l'accélération du calendrier de l'unification allemande et de pouvoir appliquer ses propositions par anticipation, avec l'accord du Parlement européen. Si la Commission prévoit des mesures transitoires en matière d'environnement, elle estime que la politique communautaire de la concurrence et la politique

agricole commune doivent s'appliquer immédiatement à l'Allemagne unie.

## ■ 22 août

**EuroFed** - Dans sa communication sur l'Union économique et monétaire (UEM), la Commission propose que la deuxième phase de l'UEM commence le 1er janvier 1993 et qu'elle soit consacrée à une préparation intensive du système européen de banque centrale (EuroFed).

## ■ 23 août

**Crédit d'urgence** - La Commission européenne décide d'octroyer un crédit d'urgence de 1 million d'écus pour faciliter le transport des réfugiés dans le Golfe et particulièrement les réfugiés égyptiens bloqués en Jordanie.

## ■ 28 août

**Transit alpin** - La réunion entre les ministres des transports de l'Italie, de la RFA, de l'Autriche et du commissaire Karel Van Miert a permis de débloquent le transit alpin s'effectuant par l'Autriche qui avait fermé ses frontières au passage des poids lourds venant d'Italie suite à l'effondrement partiel d'un pont.

## ■ 31 août

**Nouveaux crédits d'urgence** - Dans le cadre de l'action humanitaire qu'elle développe depuis l'invasion du Koweït par l'Irak, la Commission européenne ouvre une nouvelle ligne de crédit de 1.300.000 écus destinés aux réfugiés ayant fui le Koweït et l'Irak.

## ■ 6 septembre

**Conférence UEM** - Le président de la Commission Jacques Delors ouvre la conférence sur l'Union économique et Monétaire (UEM) organisée par le groupe socialiste du Parlement européen. A la base des discussions un rapport préparé par des économistes européens portant le titre „les voies d'un développement équilibré dans une Communauté en cours d'intégration”.

## ■ 12 septembre

**Intégration allemande** - Session spéciale du Conseil Affaires générales consacrée à l'intégration de l'ancienne RDA dans la CE. Le Conseil arrête sa position sur les mesures provisoires à appliquer dès l'unification de l'Allemagne.

**Rentrée du PE** - Le président du Conseil européen Giulio Andreotti participe à la première session plénière de la rentrée du Parlement européen dont le débat d'ouverture est consacré à la crise du Golfe.

## ■ 24 septembre

**Collège d'Europe** - La quarante et unième année académique du Collège d'Europe à Bruges est ouverte par un discours prononcé par Monsieur Richard von Weizsäcker, président de la République fédérale d'Allemagne.

## EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE : VERS DES ACCORDS D'ASSOCIATION

La déclaration commune, signée à Luxembourg le 25 juin 1988 établissait des relations officielles entre la Communauté européenne (CE) et le Conseil d'Assistance économique mutuelle (COMECON). En ouvrant la voie à l'établissement de relations diplomatiques avec les pays de l'Est, cette signature mettait un terme à une longue période de tergiversations.

En 1963, la transmission d'un aide-mémoire à l'URSS exprimait le souhait de la CE de normaliser leurs relations. Mais c'est seulement en 1974 que se met en œuvre la politique commerciale commune (prévue par l'Article 113 du Traité de Rome) à l'égard des pays de l'Est. La Roumanie réagit la première à l'offre de la CE de conclure des accords bilatéraux

avec chacun de ces pays. Un accord commercial est signé en 1980. Il faut attendre 1986 pour que l'URSS accepte l'approche parallèle de la Communauté : relations de travail avec le COMECON (dans des domaines à préciser), relations commerciales aux termes d'accords distincts avec les membres du COMECON. Cette approche avait le mérite de reconnaître implicitement l'autonomie des pays de l'Est. Depuis, le dégel des relations Est/Ouest aidant, une série d'accords de commerce et de coopération économique ont été conclus entre la CE et les pays d'Europe centrale et orientale,

- en 1988 : Hongrie, Tchécoslovaquie
- en 1989 : Pologne, URSS
- en 1990 : Roumanie, Tchécoslovaquie (élargissement des accords précédents), Bulgarie et RDA.

Signalons également la conclusion d'accords sectoriels dans les domaines des produits métallurgiques, du textile, des produits agricoles et de la pêche.

**L'opération PHARE** - L'année 1989, année de tous les bouleversements, a été également celle de l'élaboration d'un plan d'action à l'égard de deux pays de l'Est initialement, la Pologne et la Hongrie : il s'agit de l'opération PHARE. Conscient de l'ampleur des changements à l'Est, le Groupe des „24” (les Douze, les six membres de l'Association Européenne de Libre Echange, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Turquie) a décidé lors du Sommet de l'Arche à Paris (14-16 juillet 1989) d'accorder une aide économique à la Pologne et à la Hongrie afin de les soutenir

morale et matériellement dans leurs efforts, de réforme économique et sociale. Fait marquant, c'est la CE qui est désignée pour coordonner cette assistance. L'aide financière totale s'élève à 6.041 millions d'écus pour la Pologne et à 3.835 millions d'écus pour la Hongrie. Ces montants, principalement destinés à l'aide alimentaire, concernent également des projets spécifiques dans le domaine de l'environnement, la promotion de l'investissement ou le renforcement du secteur privé.

**Un plan d'action élargi** - Le Groupe des „24” a décidé en mars 1990 d'étendre l'opération PHARE à la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la RDA (qui constitue un cas particulier compte tenu de la réunification). Des missions ont été

## FONDS SOCIAL EUROPÉEN

**Programme pour jeunes et chômeurs de longue durée** – Ce programme d'un montant de 76.027.980 écus et concernant 40.632 personnes, co-financé par la Commission et trois autorités belges (la Communauté française, la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale), inclut des mesures allant de la formation professionnelle de base à la formation spécialisée dans des professions axées sur les nouvelles technologies, qui s'adressent aux jeunes chômeurs et aux chômeurs de longue durée de plus de 25 ans. Une attention particulière est réservée, dans ces deux groupes, aux femmes, aux immigrés et aux handicapés ayant besoin d'une formation spéciale pour obtenir un travail dans une économie non protégée.

## PUBLICATIONS

**Les nouvelles politiques structurelles de la Communauté européenne** – Les objectifs et le fonctionnement des „Fonds structurels” de la Communauté, qui ont vu leurs moyens accrus (ils représenteront, en 1993, un quart du budget de la Communauté), ont été modifiés. Les nouveaux mécanismes sont décrits dans la brochure „Les nouvelles politiques structurelles de la Communauté européenne” publiée dans la collection „Le Dossier de l'Europe” de Juin/Juillet 1990, n° 7-8/90.

**La représentation et les droits des travailleurs dans les entreprises d'Europe occidentale** – L'Institut syndical européen (I.S.E.), instrument de recherche, d'information/documentation et de formation du mouvement syndical européen fondé en 1978, vient de publier un important et nouveau rapport décrivant la représentation et les droits des travailleurs dans les entreprises d'Europe occidentale. Cette étude met en évidence les caractéristiques communes et permet une com-

paraison internationale des situations spécifiques dans dix-sept pays d'Europe occidentale. Elle se veut une contribution de l'I.S.E. au Programme d'action sociale de la Commission européenne. Ce rapport (130 p.) peut être commandé directement auprès de l'I.S.E., 66 bd de l'Impératrice (Bte 4) à B-1000 Bruxelles au prix de 1.000.- FB l'exemplaire, frais d'expédition compris.

## APPRENDRE L'EUROPE A DOUZE ANS

Informers les jeunes de 12 ans sur l'Europe, telle est l'initiative qui se concrétisera d'ici peu. C'est en effet fin octobre que sortira la brochure „Découvre l'Europe” réalisée par le Bureau en Belgique en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992. Publiée en trois langues (français, néerlandais et allemand), préfacée par

le Commissaire européen Karel Van Miert, par A.-M. Lizin, Secrétaire d'Etat à l'Europe 1992 et par le ministre de l'Education concerné, la brochure sera distribuée dans toutes les classes de sixième primaire du pays. „Découvre l'Europe” se présente sous forme d'un manuel et aborde quatre thèmes principaux : social, histoire, fonctionnement et économie. En 32 pages abondamment illustrées, les élèves sont amenés à améliorer leur connaissance de la Communauté européenne. Jeux, recherche de mots dans le dictionnaire, calcul de conversion des monnaies en passant par des mots croisés et le coloriage de drapeaux, tout a été conçu pour faire appel à la participation active des étudiants en culottes courtes. Des textes sur des thèmes plus complexes tels que le fonctionnement de la CE, le marché unique, le commerce ou l'agriculture européenne fournissent une information simple et claire. Les réponses aux différentes questions figurent en fin de brochure, sans oublier un test final pour mesurer les tout nouveaux acquis. Un complément indispensable à insérer, pourquoi pas, dans le cadre du cours de géographie.

## AGENDA

- 9.10 : „Institut Sainte-M (Huy);
- 10.10 : „Ecole Sociale de Mons”;
- 25.10 : „Centrum Derde Leef-tijd” (Bruxelles);
- 29.10 : „Athénée Royal de Chimay”;
- 3.12 : INED (Eupen).

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos  
CE : p. 1  
Carpres : p. 3  
Photo News : p. 3 - 4 - 5

•••  
envoyées dans ces pays afin d'examiner la situation et d'établir un plan d'action qui laisse place à cinq priorités globales :

- approvisionnement alimentaire
- environnement
- formation
- meilleur accès aux marchés occidentaux
- investissement et reconstruction économique.

Lors de leur réunion du 4 juillet 1990, les ministres des „24” ont convenu d'étendre leur assistance, exception faite de la Roumanie, à la RDA, à la Tchécoslovaquie, à la Bulgarie et à la Yougoslavie, parallèlement aux progrès réalisés par ces pays en matière de réformes politiques et économiques dans ce processus.

Des travaux ont été engagés dans le cadre de la Fondation européenne pour la formation. Un programme de mobilité transeuropéenne pour les étudiants universitaires (TEMPUS) a été créé dans le

contexte de l'aide économique à l'Europe centrale et orientale. Etabli pour une période de cinq ans, il a débuté le 1er juillet 1990. La Commission, aidée d'un Comité de représentants des Etats membres, sera responsable de son application.

**La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)** – Ses statuts établis lors de la réunion des 42 pays le 9 avril 1990 à Paris, la Banque européenne de développement pour les pays de l'Est a officiellement vu le jour à Paris, le 30 juin 1990. Présidée par Jacques Attali, conseiller du Président français Mitterrand, la BERD sera basée à Londres et lancera ses premières opérations à l'Est à partir du 1er avril 1991. Dotée d'un capital de dix milliards d'écus, l'institution financera en priorité des investissements privés, s'occupera aussi de certaines infrastructures d'Etat et fournira aux pays de l'Est le savoir-faire qui leur fait défaut pour

entrer de plain-pied dans l'économie de marché.

**Vers des accords d'association dits „accords européens”** – La conclusion d'accords sectoriels ou de commerce et de coopération constitue la première étape de l'approfondissement des relations de la CE et des pays de l'Est. A la suite de la réunion extraordinaire du Conseil de Dublin le 28 avril 1990, la CE a accepté l'ouverture immédiate des discussions au sujet d'accords d'association qui pourraient recevoir le nom „d'accords européens” pour souligner l'importance de l'acquis politique qu'ils représentent. La Communauté continuera à suivre de près l'évolution de la situation en Bulgarie et en Roumanie afin de pouvoir engager avec elles des conversations exploratoires dès que les conditions nécessaires (principes de démocratie et passage à une économie de marché) y seront remplies. La spécificité de l'Union soviétique ne lui

donne pas vocation à une association à la Communauté.

Les „accords européens” (l'association est prévue par l'article 238 du Traité de Rome) constitueront un bond qualitatif dans les relations futures de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale. Ils répondront à des lignes directrices cohérentes, car ils feront partie d'une politique d'ensemble. Un canevas général semble donc indiqué. Ce canevas reprend les principaux éléments déjà proposés au Conseil de Dublin :

- le dialogue politique;
- la liberté des échanges et la libre circulation;
- la coopération économique;
- la coopération culturelle;
- la coopération financière;
- les institutions d'association.

C.B.